



**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
08 DECEMBRE 2014**

Le Huit décembre deux mille quatorze à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Maire.

**Présents :**

Messieurs Jean DAIREAUX, Xavier DOSSEUR Alain LEMENOREL, François BUSNEL, Christian GIRARD Simon JARAIE, Jacky LEDEUIL, François VALLÉE,

Mesdames Marielle DIVIER, Sylviane LETELLIER, Elisabeth JAMES, Anne-Gaëlle LEVERRIER, Julia LOUIS KATZ, Véronique MIKALEF-TOUDIC, Brigitte QUINIOU, Hélène ROSE.

**Absente :** Madame Marie CHAPUIS a donné pouvoir à Madame Marielle DIVIER

**Secrétaire de Séance :** Madame Julia LOUIS-KATZ a été désignée secrétaire de séance

Date de convocation : **26 novembre 2014**  
 Nombre des Conseillers Elus : **18**  
 Conseillers Présents : **17**  
 Conseillers Votants : **18**

En préambule de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se lever afin d'observer un moment de recueillement en hommage à Monsieur Pascal ADAM, conseiller municipal décédé le 16 Octobre dernier.

*La séance est ouverte à 20h30*

---

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 08 Octobre 2014, aucune remarque n'étant émise, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est proposé, avec l'accord de l'assemblée, d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Avenant à la convention d'occupation précaire – foyer Père Robert
- Désignation des auditeurs libres à Caen la mer pour la commission « transports » et la commission « Infrastructures »

Il est proposé, avec l'accord de l'assemblée, de retirer de l'ordre du jour le point n°11 : déplacement de la salle de mariage le 27 décembre 2014.

**1 – Approbation des procès-verbaux de transfert : Mise à disposition de biens affectés à l'exercice de la compétence « production eau potable » du syndicat mixte « RESEAU »**

- Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013, RESEAU est seul compétent en matière de production d'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT
- Conformément à l'article L 1321-1 du CGCT

- Vu la délibération en date du 30 septembre 2014 du comité syndical du syndicat mixte de production d'eau potable de la Région de Caen

Le conseil municipal décide d'approuver les procès-verbaux de mise à disposition des biens immeubles et des biens meubles affectés à l'exercice de la compétence production eau potable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **2 - RESEAU - Approbation des avenants aux contrats de délégation de service public**

- Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013, « RESEAU » est seul compétent en matière de production d'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Vu la délibération en date du 30 septembre 2014 du syndicat mixte de production d'eau potable de la Région de Caen

Le conseil municipal décide d'approuver les avenants aux délégations de service public, intitulés avenant n°1 au cahier des charges pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune d'Epron.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **3 - Demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour la construction d'un restaurant scolaire.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention, au titre de la DETR 2015, à la Préfecture pour la construction du restaurant scolaire. Les travaux sont estimés à 950 000 euros HT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **4- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 pour la construction d'un restaurant scolaire.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention, au titre de la réserve parlementaire 2015, pour la construction du restaurant scolaire. Les travaux sont estimés à 950 000 euros HT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **5 - Choix du bureau d'ingénierie pour l'étude de sol relative à la construction du restaurant scolaire.**

La construction du restaurant scolaire nécessite que soit réalisée une étude de sol afin notamment de pouvoir déterminer les caractéristiques des fondations.

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises. Dans le dossier de consultation, la mission était précisée et les points de sondage avaient été indiqués par l'architecte.

En outre, afin de faire face à une éventuelle nécessité d'investigations supplémentaires, il avait été demandé aux entreprises de chiffrer deux missions en option.

Le conseil municipal décide de choisir la société FONDASOL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **6 - Création de la commission extra-scolaire. « menus ».**

Après délibération, le conseil municipal décide la création d'une commission extra-scolaire. Son rôle est de réfléchir à l'élaboration des menus proposés aux enfants.

La composition de cette commission sera la suivante :

- Un représentant de la commune
- Le chef de cuisine
- Le conseil municipal des enfants (2 membres)
- Une personne extérieure qualifiée

Ainsi le conseil municipal décide de nommer Madame Letellier Sylviane, représentant de la commune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **7 - Création d'un poste CUI/CAE.**

Le conseil municipal décide la création d'un poste CUI/CAE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La durée hebdomadaire est de 20 heures. Il est précisé que l'agent cotisera à l'Ircantec.

Ce poste a pour finalité de remplacer un agent démissionnaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **8 - Désignation d'un représentant de la commune au SYVEDAC.**

Suite au décès de Monsieur Pascal ADAM, conseiller municipal délégué titulaire au SYVEDAC

Le conseil municipal décide de désigner Monsieur DOSSEUR Xavier, délégué titulaire de la commune au sein du SYVEDAC (Syndicat intercommunal de la valorisation et l'élimination des déchets de l'agglomération caennaise).

Il est précisé que Madame Elisabeth JAMES est maintenue déléguée suppléante

Ce syndicat assure la mission de service public du traitement des déchets ménagers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **9 - Approbation du rapport CLECT n° 141008-1**

- Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 71,
- Vu l'article 1609 nonies du code général des impôts,

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), il est proposé au conseil municipal d'analyser le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant la création des services communs entre la ville de Caen et Caen la mer au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport sus référencé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 10 - Conseil des sages

Créé en 2012, à la demande du maire, le Conseil des Sages est une instance essentiellement consultative, d'étude et de propositions sur tous les aspects touchant à la vie de la commune.

Le Conseil des Sages a pour objectifs :

- ✓ De renforcer le dialogue entre les élus de la commune et les seniors ou leurs représentants.
- ✓ D'informer les seniors ou leurs représentants sur les projets municipaux et de leur permettre de s'exprimer et de donner leurs avis.
- ✓ De faciliter, grâce à ses propositions, l'amélioration des conditions de vie de la population.
- ✓ De participer au lien social et de favoriser le dialogue et les actions intergénérationnelles (Conseil Municipal des Enfants...)

### Composition du Conseil des Sages :

Le Conseil des Sages est présidé de droit par le Maire ou par l'Adjointe au Maire déléguée aux affaires sociales. Ce conseil est composé de personnes dont l'âge minimum est de 60 ans, habitant Epron. La commune disposant d'associations regroupant des seniors, elle sollicite ces associations afin que chacune d'entre elles désigne 2 personnes au sein de leurs adhérents pour siéger au Conseil des Aînés.

La composition du conseil 2014 est la suivante :

- 2 adhérents de l'association des anciens jeunes d'Epron (CAJE) :
- 2 adhérents de l'association des anciens combattants :
- 1 représentant de l'Association d'Aide en Milieu Rural de la commune :
- 2 personnes extérieures aux associations précitées répondant aux critères retenus.
- 3 élus du Conseil Municipal d'Epron, dont l'adjointe déléguée de la solidarité

### Durée du mandat :

Le mandat de chaque conseiller est de 2 ans.

Les sièges des membres sortants sont en priorité attribués à de nouvelles candidatures. Cependant, les membres sortants pourront renouveler leur candidature une fois au maximum.

### Participation au Conseil des Sages :

Le conseiller s'engage à participer aux réunions de travail.

### Fonctionnement :

Le Président ou l'adjointe au maire délégué au Conseil des Sages convoque les conseillers en réunion plénière et dirige les débats. Il établit l'ordre du jour des réunions.

Une convocation est envoyée à chaque conseiller au moins une semaine à l'avance.

Les réunions se déroulent à la mairie, et ont lieu au minimum 3 fois / an.

Pour siéger à cette instance, le conseil municipal décide de nommer :

- Madame Anne-Gaëlle LEVERRIER
- Monsieur Christian GIRARD

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **11 - Avenant à la convention d'occupation précaire - Foyer père Robert**

- Vu la convention relative à la constitution d'une réserve foncière par l'EPF Normandie et sa revente à la commune d'Epron en date du 27 mars 2012,
- Vu la convention d'occupation précaire entre l'AIFST et la commune d'Epron en date du 10 juillet 2013
- Vu la demande de l'AIFST en date du 28 Octobre 2014,
- Vu l'avis de l'EPF Normandie

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation précaire entre l'AIFST et la commune. Cet avenant portera sur une durée de 5 mois maximum, soit jusqu'au 10 juin 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **12 - Auditeur libre de Caen la mer – Commission « transports » et commission « Infrastructures »**

L'actuelle commission « transports, déplacements et infrastructures » sera ainsi scindée en 2 commissions distinctes : « **transports** » et « **infrastructures** » à compter du 12 décembre prochain.

L'article 26 du règlement intérieur dispose que « Compte tenu du nombre de conseillers communautaires, chaque commune peut désigner, à titre permanent, un auditeur libre, adjoint ou conseiller municipal, non conseiller communautaire, pour chacune des commissions thématiques dans laquelle aucun délégué communautaire (à l'exception des membres du bureau), ni suppléant de la dite-commune ne s'est inscrit. Un auditeur libre ne peut suivre que les travaux d'une seule commission thématique. »

Le conseil municipal, après délibération, décide de nommer

- Monsieur LEMENOREL Alain, auditeur libre à la commission « Transports »
- Monsieur DAIREAUX Jean, auditeur libre à la commission « Infrastructures ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Questions diverses :**

- Abri de bus de l'Eglise : La desserte du bus du collège se fait face à la médiathèque. Il n'y a pas d'abri de bus aménagé à cet endroit. Pour des raisons de sécurité, il est donc décidé de contacter la société APIC ainsi que Viacités afin d'installer un abri de bus face à la médiathèque.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 22h15.*

- **Délibération n° 67-2014** : Approbation des procès-verbaux de transfert- Mise à disposition des biens
- **Délibération n° 68-2014** : Avenant aux contrats de délégation de service public
- **Délibération n° 69-2014** : Demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour la construction du restaurant scolaire
- **Délibération n° 70-2014** : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 pour la construction du restaurant scolaire
- **Délibération n° 71-2014** : Etude de sol restaurant scolaire
- **Délibération n° 72-2014** : Création de la commission extra-scolaire
- **Délibération n° 73-2014** : Création d'un poste CUI/CAE
- **Délibération n° 74-2014** : Désignation d'un représentant de la commune au SYVEDAC
- **Délibération n° 75-2014** : Rapport de la commission CLECT n°141008-I

- **Délibération n° 76-2014** : Renouvellement du Conseil des Sages
- **Délibération n° 76-2014** : Avenant à la convention d'occupation précaire – Foyer Père Robert
- **Délibération n° 76-2014** : Auditeurs libres à Caen la mer – commissions Transports et commission Infrastructures

François BUSNEL		Elisabeth JAMES		Véronique MIKALEF-TOUDIC	
Marie CHAPUIS	<i>A donné pouvoir à Madame Marielle DIVIER</i>	Simon JARAIE		Brigitte QUINIOU	
Jean DAIREAUX		Jacky LEDEUIL		Hélène ROSE	
Marielle DIVIER		Alain LEMÉNOREL		François VALLÉE	
Xavier DOSSEUR		Sylviane LETELLIER			
Christian GIRARD		Anne-Gaëlle LEVERRIER			
Franck GUÉGUÉNIAT		Julia LOUIS KATZ			